

17<sup>e</sup> ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 12 juin 2024, à 19h00

Centre Loisir Mgr Laval, 35 Avenue du Couvent

**PRÉSENCES :**

M. Éric Courtemanche-Baril	Président
M. Philippe Beauchamp	Vice-président
M <sup>me</sup> Monique Langevin	Secrétaire
M <sup>me</sup> Valérie Martel	Administratrice
M. Daniel Chouinard	Administrateur
M. Robert Bergeron	Administrateur
M. Louis-Michel Langevin	Administrateur
M. Michel Laflamme	Administrateur

**ABSENCES :**

Mme Marie-Laure Nelaton	Administratrice
M. Vincent Tremblay Boucher	Trésorier
M. Stevens Melançon	Conseiller municipal – district de la Chute-Montmorency

**IL Y A QUORUM**

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Isabelle Roy	Conseillère municipale - district Robert-Giffard
M <sup>me</sup> Camille Esther Garon	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 autres assistent à la rencontre.

17<sup>e</sup> ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 12 juin 2024, à 19h00

Centre Loisir Mgr Laval, 35 Avenue du Couvent

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1.	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	19h00
2.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du mercredi 8 mai 2024	19h05
3.	Activités et comités du conseil de quartier <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Suivi du procès-verbal</li> <li>○ Correspondance</li> <li>○ Résolutions</li> <li>○ Suivi programme Sécurité</li> <li>○ Suivi et rapport des rencontres auxquelles des membres ont participé</li> <li>○ Trésorerie et résolution de paiement</li> </ul>	19h10
4.	Discussion et échange sur la vision vélo 2024-2034	19h30
5.	Période réservée aux conseillers municipaux	20h15
6.	Questions et commentaires du public	20h30
7.	Divers	20h50
8.	Clôture de réunion	21h00

*Note : L'horaire est à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions*

## PROCÈS-VERBAL

**Tenant compte du retard annoncé par le président, M. Éric Courtemanche-Baril, la rencontre est présidée par le vice-président, M. Philippe Beauchamps.**

### **1. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour**

Le point « Trésorerie » est retiré de l'ordre du jour en l'absence du trésorier.

Sur proposition de Mme Valérie Martel, secondée par M. Daniel Chouinard, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par le vice-président.

### **2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du mercredi 10 mai 2024**

Le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du mercredi 10 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

### **3. Activités et comités du conseil de quartier**

#### Suivi du procès-verbal

Aucun suivi à rapporter.

#### Correspondance

30 mai : lecture de la réponse du RTC à notre résolution 24-CA-03 qui demandait à la Ville et au RTC de prendre en considération les différents problèmes vécus par les résidents du quartier Everell/Vieux-Bourg Sud.

« ... Rappelons que les services du RTC sont financés par les contributions de l'agglomération de Québec, le Gouvernement du Québec et les revenus des utilisateurs. Il est donc difficile pour le RTC à ce moment de répondre aux différentes demandes de bonification de l'offre de service sur son territoire. ... »

M. Robert Bergeron estime que c'est dommage que les itinéraires du FestiBUS ne soient pas plus flexibles.

31 mai : Publication d'un communiqué de la Ville informant de la mise en ligne, jusqu'au 23 juin, d'un questionnaire sur la Stratégie de sécurité routière 2025-2029, auquel la population est invitée à participer.

4 juin : communiqué annonçant l'appel de projets 2024 dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires.

Le CA entreprendra des démarches pour connaître les conditions et critères d'admissibilité de ce programme.

5 juin : Les membres des conseils de quartier sont invités à un 5 à 7 de réseautage, le 20 juin à l'Hôtel de Ville.

6 juin : La Commission consultative pour la qualité de l'air annonce la nomination des 6 citoyens appelés à y siéger. Pour l'Arrondissement de Beauport : Monsieur Jonathan Garneau - Ingénieur civil au ministère des Transports et de la Mobilité durable. M. Garneau est également fondateur du DÉFI 20COEUR, un événement au profit de la Fondation de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec.

6 juin : coordonnées obtenues pour un conférencier en horticulture disposé à venir répondre aux préoccupations des résidents sur les arbres de leurs propriétés. Des ententes seront prises avec lui pour une présentation à l'automne.

À noter également que ce courriel est une réponse à la résolution 23-CA-19... l'équipe des conseillers en horticulture de la Ville n'étant pas disponible.

### Résolutions

#### **24-CA-04 - Concernant la surveillance et le respect de la réglementation sur la limitation du transit des véhicules lourds sur certaines artères résidentielles**

CONSIDÉRANT que la réglementation existante interdit la circulation de transit des véhicules lourds sur différentes artères résidentielles dans la Ville de Québec ;

CONSIDÉRANT que, malgré la réglementation en place, il arrive souvent que des véhicules lourds empruntent ces artères sans y arrêter pour des livraisons locales ;

CONSIDÉRANT que ces artères résidentielles sont utilisées par de nombreux usagers (automobilistes, véhicules de livraison, cyclistes et piétons de tout âge et capacité) ;

CONSIDÉRANT que de loger une demande au service 311 pour signaler le passage de véhicules ne respectant pas la réglementation en place, n'est pas une mesure préventive ; suite à la réponse de la Ville à la résolution 24-CA-01.

SUR PROPOSITION de M. Daniel Chouinard, secondé par M. Philippe Beauchamps, IL EST RÉSOLU unanimement de demander à la Ville si son service responsable de la sécurité routière fait une veille technologique pour des systèmes de surveillance faisant appel à l'intelligence artificielle, afin d'éventuellement en installer dans les secteurs problématiques où il est fréquent que la réglementation limitant le transport lourd n'est pas respectée. Ceci afin de contrôler à la source le problème plutôt compter sur un signalement au 311 après les événements observés.

À ce propos, M. Michel Laflamme n'est pas convaincu que l'affichage suffise pour bien diriger les véhicules. L'affichage est pertinent mais irritant pour les chauffeurs.

Mme Isabelle Roy signale que l'équipe de la Ville devra faire l'analyse ; penser à des caméras pour l'achalandage, par exemple, etc..

#### **24-CA-05 - Concernant l'accès au parc Duchâtel**

CONSIDÉRANT qu'il est seulement possible d'accéder au parc Duchâtel par le nord via le boulevard des Chutes, par l'ouest via la rue Duchâtel, et qu'aucun accès physique n'y est possible par l'est ;

CONSIDÉRANT les préoccupations des citoyens demeurant à l'est du parc Duchâtel en ce qui concerne l'accès sécuritaire à ce dernier en tout temps ;

SUR PROPOSITION M. Louis-Michel Langevin, secondé par M. Robert Bergeron, IL EST RÉSOLU unanimement de demander à la Ville de remédier au problème d'accès sécuritaire au parc Duchâtel pour tous ses usagers demeurant à l'est de celui-ci.

#### Suivi programme sécurité

Mme Valérie Martel n'est pas en mesure de nous présenter un modèle d'affiche ; Les 3 slogans retenus ont été dévoilés : « Ta vitesse nous stresse ! » « Combien de secondes vaut une vie ? S.V.P. Ralentis ! » « Ralentir, c'est la vie ! » Il est convenu avec Mme Isabelle Roy que les affiches seront distribuées lors de la Fête du 60<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration de Beauport comme site patrimonial.

#### Suivi et rapport des rencontres auxquelles des membres ont participé

Le 4 juin, les nouveaux administrateurs du CQVB ont participé à la rencontre de formation sur le rôle et la mission d'un CQ et leur rôle en tant qu'administrateurs.

M. Robert Bergeron et quelques autres participants ont souligné qu'en apparence tout est déjà fixé au moment d'une consultation publique ! Il souligne, en outre, qu'aucune mention n'est faite de « ce qu'un CQ n'est pas ».

Parmi les rôles d'un CQ : transmettre les avis au Conseil de Ville ou d'Arrondissement sur toutes matières qui concernent le quartier ; bonifier l'offre de service et contribuer à la planification.

Qu'est-ce qui arrive de nos résolutions ?

Le CQ respecte le réseau de communication établi.

Les résolutions sont transmises à Mme Camille Esther Garon qui est en mesure d'identifier le service approprié de l'appareil administratif.

Pourquoi ne pas les transmettre directement au conseiller ?

Lourdeur injustifiée puisque la résolution sera de toute façon dirigée vers l'appareil administratif !

#### Trésorerie et résolution de paiement

En l'absence du trésorier, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

#### 4. Discussion et échanges sur la vision vélo 2024-2034

En introduction, M. François Lessard précise qu'il aimerait savoir de la part des participants ce qui manque ou ce qu'ils voudraient comme pistes cyclables dans le quartier.

La Ville travaille beaucoup sur les pistes cyclables ; c'est donc le temps de présenter des projets futurs.

Catégories de pistes :

- Piste cyclable  
Toujours séparée physiquement de la circulation automobile, qu'elle soit aménagée sur une voie désignée ou à l'intérieur d'une emprise routière. Elle peut être soit bidirectionnelle ou unidirectionnelle.
- Bande cyclable  
Voie cyclable réservée à l'usage exclusif des cyclistes, généralement dans les rues où la vitesse est de 50 km/h ou moins. Elle est toujours unidirectionnelle et les cyclistes y circulent dans le même sens que les véhicules. La bande est délimitée par un marquage au sol. Des balises (délinéateurs) peuvent être installées sur la ligne de séparation lorsqu'il y a risque d'empiètement des véhicules sur la bande, comme à proximité d'une intersection.
- Chaussée désignée  
Il s'agit d'une route officiellement reconnue comme voie cyclable en raison de son caractère sécuritaire où les cyclistes et les automobilistes partagent la même chaussée. Elle fait partie intégrante d'un réseau cyclable. Une chaussée désignée n'a aucun aménagement particulier, ni bordure peinte, (balise) délinéateur ou autre séparateur physique. Sa signalisation rappelant aux automobilistes la présence potentielle de cyclistes sur la chaussée.

La ville de Beauport est séparée par 2 falaises : Boul. Ste-Anne/Boul. des Chutes ; Boul. des Chutes/Avenue Royale. Beauport est une côte et un secteur de transit. Beauport dispose des pistes suivantes.

- Boul. des Chutes Est/Ouest - bande cyclable unidirectionnelle
- Boul. des Chutes Nord/Sud - bande cyclable unidirectionnelle
- Boul. des Chutes Est/Ouest – chaussée désignée unidirectionnelle
- Francheville – chaussée désignée
- Pistes cyclables du Littoral et Lien du Manège
- Parc de la Rivière Beauport Sud – piste cyclable
- Lien sur François-De Laval – piste cyclable bidirectionnelle
- De Coubertin – corridor cyclo-piétons bidirectionnel

Des projets sont en cours et à venir

- Du Cénacle – bande cyclable rehaussée
- Avenue Labelle
- Rue du Temple

Finalement, il y a lieu de souligner la participation enthousiaste des gens présents.

## 5. Période réservée aux conseillers municipaux

### Mme Isabelle Roy

- A assisté à la présentation des résultats du sondage sur l'Avenue Royale. 1283 sur les 1434 répondants sont résidents de l'Arrondissement.  
Les résultats devraient être dévoilés prochainement.  
La chaussée étroite complexifie les travaux ; une piste cyclable est difficilement envisageable mais le Métrobus est présent. Les 5 tronçons de l'Avenue Royale seront traités différemment.  
Côté accidentologie, il y a une mauvaise perception car le taux est très faible sur l'Avenue Royale.  
Mme Valérie Martel souligne qu'il faut penser à l'impact sur la santé...
- Gailuron : Le ministère de la Culture a donné son accord pour la démolition. Les prochaines étapes seront les travaux de décontamination et une activité de consultation publique.
- Girardin : Démolition prévue l'an prochain, et construction d'un espace polyvalent d'envergure moyenne.
- Des bornes électriques seront installées sur les terrains du IGA et du Bureau d'Arrondissement.
- Murale (Bureau d'arrondissement/Société d'arts et d'histoire)  
Le mur sera démoli pour réparations ; une demande a été transmise pour bénéficier de droits acquis et pouvoir en réaliser une autre

M. Daniel Chouinard demande s'il y a un projet de développement dans l'espace asphalté au nord de l'Académie Ste-Marie.

- Mme Roy affirme qu'aucun projet n'a été déposé, à sa connaissance.

M. Robert Bergeron mentionne que la Ville a accepté une construction sur le jardin voisin du stationnement situé en face de l'Académie Ste-Marie ; un lot voisin d'un immeuble patrimonial !

Monique Langevin demande des précisions quant à la rumeur qui veut que des minimaisons seraient construites à Beauport pour les gens en situation d'itinérance.

- Il s'agit peut-être d'un projet pilote, mais Mme Roy n'a pas d'informations à ce sujet.

## 6. Questions et commentaires du public

Mme Christiane Hamel demande qui a le droit de circuler sur les pistes cyclables ?

M. François Lessard répond que selon le règlement en vigueur, il suffit d'avoir des roues !

Mme Roy nous informe que des changements seront apportés.

M. Fernand Dumont a bénéficié de frênes l'an dernier ; il les a récupérés grâce à la torréfaction. Il transmet les coordonnées d'un fournisseur de Québec à Mme Roy.

(M. Philippe Leblanc, Ressource Lumber sur le boulevard Bastien)

## 7. Divers

M. Robert Bergeron insiste sur le non-respect par Québec des règles relatives aux trottoirs barrés.

Le code de sécurité routière (tome 5) oblige de faire un trottoir pour les piétons ! Il a signalé au 311 la problématique existante pour les travaux effectués présentement sur l'Avenue Royale, coin Odette-Pinard. On l'a référé au service de police et il est encore en attente d'une réponse. Il portera le cas à l'attention du Maire et de Mme Isabelle Roy.

Comme c'est la dernière rencontre d'ici l'automne, Mme Camille Esther Garon souligne le plaisir qu'elle a eu à travailler avec nous et souhaite de bonnes vacances à tous.

M. Éric Courtemanche-Baril fait la lecture du projet de communiqué relatif au tramway, initié par le Conseil de quartier de Saint-Sauveur, et demande l'opinion du CA à ce propos. À l'unanimité, sur proposition de M. Éric Courtemanche-Baril, secondé par M. Michel Laflamme, les administrateurs du Conseil de quartier du Vieux-Bourg accueillent favorablement le projet. (Voir le communiqué en annexe)

## 8. Levée de l'assemblée

La proposition de Mme Valérie Martel de lever l'assemblée à 21h15 est approuvée à l'unanimité.

*Philippe Beauchamps*

---

Philippe Beauchamps  
Vice-président

*Monique Langevin*

---

Monique Langevin  
Secrétaire (24-06-14)



## **Annexe 1**

Les conseils de quartier de la Cité-Universitaire, Duberger-Les Saules, Maizerets, Montcalm, Orsainville, Pointe-Sainte-Foy, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Louis, Saint-Roch, Saint-Sacrement, Saint-Sauveur, Sillery Vanier, Vieux-Bourg et Vieux-Limoilou se rassemblent afin de saluer le travail réalisé par la CDPQ Infra et les recommandations qui sont issues de son rapport. Ils pressent maintenant le Gouvernement du Québec de donner le signal de départ pour la mise en œuvre de ce projet aussi ambitieux que nécessaire.

« Nous sommes satisfaits du travail accompli par la CDPQ Infra et de ses recommandations. Les conseils de quartier ont très hâte que le chantier démarre, car nous pouvons concentrer nos efforts sur les autres dossiers qui sont importants pour la qualité de vie de nos communautés. Par exemple, une de nos priorités est de reconnecter les quartiers avec des nouveaux liens ainsi que des aménagements qui faciliteront les déplacements actifs » déclare **Myriam Nickner-Hudon**, présidente du conseil de quartier de Saint-Sauveur.

Les conseils de quartier rappellent que 23 d'entre eux avaient fait un travail collectif, en 2017, visant à identifier des attentes communes envers un éventuel réseau structurant à Québec, tant pour les quartiers centraux que pour la périphérie. De façon générale, le projet proposé en 2018 par l'administration municipale avait répondu à la majorité de ces attentes.

« Les conseils de quartier espèrent travailler rapidement avec le bureau de projet et contribuer aux réflexions sur le développement des espaces longeant les parcours. Nous souhaitons que chaque quartier traversé par les différents modes de transport collectif puisse en bénéficier avec des décisions d'aménagement qui seront prises ou adaptées selon nos recommandations », ajoute **Bertrand Gemme**, président du conseil de quartier de Saint-Sacrement.

Après des décennies d'attente et de tergiversation, les conseils de quartier peuvent se réjouir que le projet de réseau structurant obtienne enfin l'appui du gouvernement.

La ville de Québec peut ouvrir un nouveau chapitre de son histoire avec le projet CITÉ. Que ce soit pour une meilleure qualité de l'air, la diversification de l'offre de logements par la consolidation urbaine et la création de nouveaux espaces publics, les conseils de quartier estiment qu'il faut réaliser ce projet pour le bénéfice des générations futures.